

Bourses d'études au supérieur au Burkina Faso

Les conditions d'éligibilité

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation(MESRSI) met à la disposition des nouveaux bacheliers et des étudiants de manière générale, un ensemble de bourses pour des études au Burkina Faso, en Afrique mais aussi hors de l'Afrique.

Labourse pour les études au Burkina Faso est communément appelée Bourse nationale. Elle est attribuée en fonction de l'âge, du mérite et du revenu des parents.Le

décretn°2017-1246/PRES/PM/MESRSI/MINEFID/MFPTPS/MJFIP/MAECBE

du 28 décembre 2017 portant définition des divers régimes d'aides, de bourses d'études et de stages et fixation de leurs modalités de contingentementconstitue le principal texte qui gouverne la gestion des bourses d'études et de stages au Burkina Faso.Elle est accordée à des étudiants inscrits dans les universités publiques mais aussi dans certaines institutions privées d'enseignement supérieur.

Les bourses d'études accordées aux étudiants Burkinabè scolarisés au Burkina Faso sont octroyées conformément aux conditions de contingentement, d'âge, de revenu des parents.

Notons par ailleurs que depuis quatre (4) ans, le Gouvernement a instauré un contingent spécial exclusif de 300 bourses pour les filles.

Les nouveaux bacheliers peuvent ainsi postuler pour une bourse de premier cycle. Certaines conditions sont les suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire de l'année en cours ou de tout autre diplôme reconnu équivalent dans les formes légales ;
- n'avoir pas plus de vingt deux (22) ans au 31 décembre de l'année en cours et être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur public (Bac général et Bac technologique),
- 23 ans au 31 décembre de l'année en cours (Bac professionnel)
- avoir une moyenne au premier tour d'au moins 11,50/20 pour les filles et de 12/20 pour les garçons ;
- être issu d'une famille dont le revenu global annuel en référence aux normes définies par les textes en vigueur, autorise le bénéfice de la bourse ;
- avoir déposé un dossier dûment constitué dans les délais fixés par la commission nationale de bourses d'études et de stages (CNBES)
- avoir été retenu dans le contingent conformément aux besoins de l'Etat et aux impératifs de la politique du gouvernement.

Par ailleurs, il faut noter que le Gouvernement a décidé de l'octroi de la bourse aux bacheliers des séries C et E

**jusqu'en 2020. Cf Décret 2015-1551
PRES/TRANS/PM/MINEF/MESS du 28 décembre 2015
portant octroi de bourse nationale d'études supérieures aux
lauréats des baccalauréats des séries C et E**

**Depuis 2017 également, les bacheliers des séries F bénéficient
d'un contingent supplémentaire de cent(100) bourses.**

Quant à la bourse intermédiaire accordée aux étudiants en cours de cycle et qui
auraient obtenu une bonne moyenne en fin d'année, elle est subordonnée à un
certain nombre de conditions :

- *être de nationalité burkinabé ;*
- *être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur public ;*
- *avoir une moyenne générale de 12, 50/20 au moins aux examens de fin d'année ;*
- *n'avoir pas redoublé plus d'une fois ;*
- *être dans la limite d'âge pour son niveau de formation : 23 ans au plus pour la 2^e année ; 25 ans au plus pour la 3^e année ; 26 ans au plus pour la 4^e année.*

Les bourses du cycle master et du cycle doctorat sont offertes aux étudiants en fin de cycle au regard de leurs performances et des besoins de l'Etat. Pour prétendre à ces bourses, l'étudiant doit réunir les conditions suivantes :

- ***être de nationalité burkinabè;***
- ***Être âgé d'au plus de 27 ans pour les études de Master de 26 au plus pour les études en Ingéniorat, de 30 ans pour le doctorat ainsi que la spécialisation médicale;***
- ***avoir une moyenne supérieure ou égale à 12/20 pour les titulaires du DUT ou BTS et pour les titulaires d'une maîtrise ou d'un master II d'un de l'année en cours.***

En plus de la bourse nationale, des bourses d'études dans certains pays africains sont disponibles. On peut citer des destinations comme le Sénégal, le Niger(EMIG), le Togo(EAMAU), le Mali (ENI-Bamako), le Maroc, l'Egypte et la Tunisie.... Ce sont des bourses d'excellence.

Pour les études hors Afrique, les bourses généralement mises en concurrence sont celles pour les pays suivants : Cuba, Russie, France, Inde et Canada (bourses de la francophonie).

Les étudiants trouveront les informations relatives à toutes ces bourses sur le site ;;;;;;;;;;;;;; e sur la page face book(ciospbofficilel) ou encore directement au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle et des Bourses (CIOSPB), sis en face du CENASA.

Direction des Bourses et des aides Financières/ CIOSPB

